

Montpellier, le 13 juillet 2011

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Groupe de travail thématique paysage du 21 juin 2011

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Personnes présentes:

Pinto Mathilde	Région LR
Woodsworth Simon	Région LR
Guglielmetti Alain	CETE Méditerranée
Prieur Emmanuel	Paysagiste Conseil DREAL
Fornier Frédéric	DREAL Chef de projet Trame verte et bleue
Rochotte Didier	DREAL Inspecteur des sites 66
Ravel Valérie	DREAL chargée de mission Trame Verte
Saint-Sardos Muriel	DREAL Chef de l'unité Paysages Aires Protégées
Salambehre Jean-Pascal	DREAL Inspecteur des sites 11

Personnes excusées

Thompson John	CEFE/CNRS
Morvan Régis	DREAL SADTL

L'objectif de cette réunion est l'installation du groupe de travail thématique « Paysage » dans le cadre de l'élaboration conjointe par l'État et la Région du Schéma de Cohérence Écologique Régional (SRCE). Ce groupe a été mandaté lors du comité de pilotage (COPIL) du 19 avril 2011 pour discuter de la prise en compte des paysages lors de la définition de la Trame Verte et Bleue en Languedoc-Roussillon et répondre ainsi à un de ses objectifs, à savoir: l'amélioration de la qualité et de la diversité des paysages. De plus le CSRPN a souligné l'importance « d'axer la communication sur la notion de paysage. Le paysage constitue en effet une notion naturellement perceptible par les élus et par le grand public, notamment à l'échelle locale ». Ce premier groupe s'est réuni dans sa configuration restreinte composée du CEFE, du CETE, de la DREAL et de la Région.

Les points abordés lors de cette première réunion étaient les suivants:

1. Présentation du SRCE et de ses objectifs
2. Présentation des travaux effectués par le CEFE/CNRS

3. Présentation de l'étude menée par le CETE
4. Discussion sur le fonctionnement du groupe de travail et son élargissement.

1. Présentation du SRCE et de ses objectifs

La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des continuités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles. La définition d'une TVB régionale répond en outre à un constat de fragmentation des territoires par les linéaires de transports par exemple, aboutissant à un maillage du territoire entre zone de continuité et éléments de rupture.

Le SRCE est donc perçu comme un outil d'aménagement du territoire dont la vocation première est de préserver ou restaurer les continuités écologiques. Ce schéma devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme, 3 ans après son approbation ou au plus tard au 1er janvier 2016.

2. Présentation des travaux effectués par le CEFE/CNRS

Il existe actuellement, plusieurs bases techniques sur lesquelles s'appuyer pour l'élaboration du SRCE en Languedoc-Roussillon. Parmi ces bases figurent: la stratégie régionale pour la biodiversité, l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, la modernisation des ZNIEFF ainsi que des projets plus locaux comme le projet de l'IPAMAC et les études TVB sur les PNR.

En accord avec les recommandations du CSRPN, il convient d'adapter la méthode nationale au contexte régional. Ainsi un outil d'aide à la décision a été mis en place par le CEFE/CNRS. Cet outil vise à mettre l'accent sur certains enjeux par la définition d'indicateurs de biodiversité et d'indicateurs d'anthropisation qui sont ensuite croisés. Cette technique peut se mettre en place à différentes échelles du territoire, depuis les unités paysagères jusqu'à une maille de 500m en passant par les communes ou un maillage à 2km.

Elle permet enfin de mettre en évidence « les continuités d'enjeux pour faire adopter les enjeux de continuités ».

Cette première présentation a soulevé plusieurs interrogations et remarques spécifiques à la méthode mais également sur l'outil même de la TVB:

- L'emploi du terme paysage ne réfère pas aux mêmes choses lorsqu'il est utilisé par les écologues (écologie des paysages) ou par les paysagistes (vision socio-culturelle). Il convient donc de faire bien attention à son emploi. Par exemple les unités paysagères ne correspondent pas aux différents types de milieux (espaces agricoles, forêts, milieux ouverts...).
- Comment peut-on qualifier la diversité paysagère?
- Suivant le paysage considéré les échelles pertinentes varient.
- Qui y-a-t-il derrière les indicateurs?
- Il apparaît essentiel de prendre en compte dans les indicateurs d'anthropisation les énergies renouvelables car elles conduisent à une artificialisation des territoires (photovoltaïque) ou peuvent perturber certaines espèces (l'éolien). Cependant comment prendre en compte cet aspect alors que le SRCAE n'existe pas encore.
- Importance des entités paysagères qui facilitent l'appropriation par les acteurs et sont une bonne base de discussion avec les élus.
- Que faut-il faire sur les zones où la richesse est importante et sur celles fortement artificialisées mais présentant peu d'enjeux de biodiversité?
- Comment prendre en compte les zones où il n'y a pas de données? (exemple des ZNIEFF qui couvre seulement une partie du territoire, que fait-on de la partie non couverte par ces inventaires?)
- L'agrégation à l'échelle de maille entraîne la perte d'éléments paysagers structurant pour la Trame Verte et Bleue comme les cours d'eaux par exemple.
- Comment appliquer l'outil TVB à l'échelle locale? Ne faudrait-il pas adopter une élaboration ascendante qui partirait des projets locaux pour aboutir à une synthèse régionale?
- Où s'arrête l'ambition de la TVB: maintenir la matrice ou restaurer la matrice, l'outil du CEFE ne permet pas de mettre en évidence quel type d'action il faut mener.

- Comment intégrer l'action de l'homme?
- Insister sur la démarche de projet
- Demande sociale forte en ville d'un retour vers la nature, il faut donc bien insister sur les projets de nature en ville ainsi que sur les périphéries des villes qui présentent des enjeux importants en termes de contournement. Enfin certaines zones pavillonnaires peuvent présenter une biodiversité plus importante que certains espaces agricoles (agricultures intensives). Toutes les communes sont donc concernées par cette politique.

3. Présentation de l'étude menée par le CETE

La restitution du travail du CETE fait ressortir les points suivants :

- Complexité des enjeux écologiques car méconnaissance des fonctionnements écologiques
- Le regard du paysagiste (vision sensible) n'est pas celui de l'écologue (structures)
- La décomposition en unités paysagères ne permet pas de dessiner a priori l'ébauche d'une TVB
- Cependant, l'approche paysagère est pertinente sur :
 - L'échelle d'organisation du territoire (l'unité regroupe un espace cohérent sur les plans géomorphologique et d'occupation du sol)
 - L'évaluation des indicateurs environnementaux définissant une mosaïque éco-paysagère en fonction des unités
- Il faut tendre vers un dialogue entre les scientifiques et les décideurs locaux.
- Importance de la cohérence des données et de leur homogénéité afin d'avoir une égalité de traitement

4. Discussion sur le fonctionnement du groupe de travail et son élargissement.

À la suite des discussions, il a été acté que le groupe serait élargi aux personnes suivantes:

- les CAUE
- L'agence d'urbanisme de Nîmes
- L'agence d'urbanisme de Perpignan
- le SADTL (Catherine Vinay)
- L'animatrice de la Charte des Costières de Nîmes et de la Côte Vermeille Laurence Fabri
- le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) Catherine Boutry
- les deux PNR du Haut -Languedoc et de la Narbonnaise.

Au cours de cette seconde réunion seraient abordés les points suivants:

- Présentation des résultats finaux de l'étude du CETE tenant compte des données apportées par le CEFE/CNRS avec la volonté d'aller plus loin sur les deux zones tests, notamment en apportant des recommandations en terme de préconisation. Faire un test sur les différents types de milieux présents dans chaque unité.
- Ébaucher des cahiers de recommandations par grandes entités paysagères, tout en restant pragmatique et à l'échelle régionale

Le prochain groupe de travail Paysage/SRCE, élargi à ses nouveaux membres, se réunira :

**mercredi 31 août de 10h00 à 13h00
à la DREAL salle de conférence site Richter**

CONSEIL REGIONAL
LANGUEDOC-ROUSSILLON
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Miguel

Pour la Directrice Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
et par délégation
Le Chef du Service Biodiversité Eau Paysage

Jacques REGAD